

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

C.S. : 500-11-049513-159
N° : DOSSIER : 41-2004610

Sur les allégués, affidavit, rapport des syndics et représentations du DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :

procureur du défendeur 9323-7055 QUÉBEC INC. (anciennement connue sous le nom d'Aquadis international Inc.)

Accède la présente requête soumise par conclusions et Personne insolvable

MTL ce 11 novembre 2015 RAYMOND CHABOT INC., (SR0163)
Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP
Responsable désigné

[Signature]
registraire

Requérant / Syndic

REQUÊTE AUX FINS DE PROROGER LE DÉLAI DE PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION
(Art. 50.4 (9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

AU REGISTRAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC, SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, DANS ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LE REQUÉRANT EXPOSE CE QUI SUIT :

I. INTRODUCTION

1. Le 11 juin 2015, la Débitrice, 9323-7055 Québec Inc. (« **Aquadis** » ou la « **Débitrice** ») a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers (l'« **Avis d'intention** ») en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« **LFI** »);
2. Le délai afin de présenter une proposition expire le 12 novembre 2015;
3. Le délai de présentation d'une proposition a été prorogé le 10 juillet 2015, jusqu'au 24 août 2015 et le 24 août 2015, jusqu'au 8 octobre 2015, le tout tel qu'il appert du dossier;
4. Le 5 octobre 2015, l'honorable Michel A. Caron, a ordonné le transfert du dossier du district judiciaire de Terrebonne (sous le numéro de Cour 700-11-015844-154) au district judiciaire de Montréal (sous le numéro de Cour 500-11-049513-159), tel qu'il appert du dossier;
5. La Débitrice a requis du Syndic, Raymond Chabot Inc., qu'il demande à la Cour d'ordonner une quatrième prorogation du délai de présentation d'une proposition jusqu'au 11 décembre 2015 inclusivement, pour les motifs ci-après exposés;